PROGRAMME INDICATIF DE COOPERATION

« DEVELOPPEMENT – CLIMAT – ENERGIE »

(2021 – 2025)

ENTRE LE

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

ET LA

RÉPUBLIQUE DE CABO VERDE

TABLE DES MATIÈRES

1.	**LE PARTENARIAT ENTRE LE LUXEMBOURG ET LE CABO VERDE**	p. 3
1.1.	Historique du partenariat entre le Luxembourg et le Cabo Verde	p. 3
1.2.	La Stratégie de développement du Cabo Verde	p. 5
1.3.	Articulation entre l'Agenda 2030, l'Accord de Paris et la stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise	p. 5
1.4.	La mise en œuvre d'une approche pays au Cabo Verde	p. 6
2.	**ANALYSE CONJOINTE DU CONTEXTE D'INTERVENTION**	p. 7
2.1.	Le contexte national au Cabo Verde	p. 7
2.2.	La lutte contre le réchauffement climatique et la contribution déterminée nationale (CDN)	p. 9
3.	**PRINCIPES FONDAMENTAUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PIC DÉVELOPPEMENT – CLIMAT – ÉNERGIE**	p. 9
3.1.	Vision de changement et principes fondamentaux	p. 9
3.2.	Les objectifs et domaines de résultats	p. 10
3.3.	Les thématiques transversales	p. 11
3.4.	Le nexus développement – climat – énergie	p. 12
3.5.	Description des axes d'intervention	p. 12
3.6.	Articulation horizontale et verticale	p. 16
3.7.	Implication des acteurs luxembourgeois	p. 16
4.	**LES MODALITES D'INTERVENTION**	p. 16
4.1.	La Coopération bilatérale	p. 17
4.2.	La Coopération multilatérale	p. 17
4.3.	La Coopération avec la société civile	p. 17
4.4.	La Coopération avec le secteur privé	p. 18
4.5.	La Coopération Sud-Sud	p. 18
4.6.	Les partenariats multi-acteurs pour la diversification des relations	p. 18
4.7.	Les modalités hors-PIC DCE	p. 19
4.8.	L'appui aux programmes	p. 19
5.	**PROGRAMMATION, PILOTAGE ET SUIVI**	p. 20
5.1.	Les sources de financement	p. 20
5.2.	Ancrage et pilotage	p. 20
5.3.	Suivi et évaluation	p. 21
5.4.	Planification budgétaire et financière	p. 21
5.5.	Contribution du Cabo Verde	p. 22
5.6.	Allocation indicative des ressources financières	p. 23

1. LE PARTENARIAT ENTRE LE LUXEMBOURG ET LE CABO VERDE

1.1. Historique du partenariat entre le Luxembourg et le Cabo Verde

La coopération entre la République de Cabo Verde et le Grand-Duché de Luxembourg date des années 1980, une dizaine d'années à la suite de l'indépendance du Cabo Verde en 1975.

En 1993, le Cabo Verde devient un pays partenaire privilégié de la Coopération luxembourgeoise, après la signature, le 3 août 1993, du premier Accord général de Coopération définissant le cadre d'intervention de l'activité de coopération dans les domaines culturel, scientifique, technique, financier et économique entre les deux pays. La première Commission de Partenariat s'est tenue en octobre 1999 et depuis annuellement.

En septembre 2001, le Luxembourg a ouvert un Bureau décentralisé de la Coopération luxembourgeoise à Praia, qui a été intégré en 2007 à l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg au Cabo Verde.

En janvier 2002, les deux pays ont signé un premier Programme Indicatif de Coopération (PIC) de 4 ans (2002-2005) pour un montant de 33,5 millions d'euros. Ce premier PIC mettait l'accent sur (i) l'éducation, (ii) la santé, (iii) l'eau et l'assainissement ainsi que l'aide alimentaire. Le premier PIC présentait une concentration géographique sur les îles de Santo Antão, de Santiago et de São Nicolau.

En octobre 2005, en marge de la septième Commission de Partenariat, un deuxième Programme Indicatif de Coopération portant sur la durée 2006-2010 et doté d'un budget de 45 millions d'euros est signé entre les deux pays. Le PIC 2006-2010 conservait les mêmes secteurs prioritaires que le précèdent, mais abandonnait la concentration géographique pour couvrir l'ensemble du territoire capverdien, ceci dans le but de s'orienter vers une approche programmatique de soutien à des programmes nationaux. L'objectif principal restait la lutte contre la pauvreté en soutenant le Cabo Verde dans ses efforts pour faciliter sa transition progressive depuis sa sortie de la catégorie des pays les moins avancés au 1er janvier 2008.

En juillet 2010 est signé le troisième Programme Indicatif de Coopération, pour la période de 2011 à 2015 et doté d'une enveloppe globale de 60 millions d'euros. Poursuivant l'objectif global de la réduction de la pauvreté d'une manière durable à travers une croissance soutenue et équitablement répartie, les secteurs prioritaires se situaient en continuité avec ceux des PIC précédents : (i) éducation, formation et emploi (avec l'introduction de la modalité de l'aide budgétaire sectorielle et l'adhésion au Groupe d'appui budgétaire); (ii) eau et assainissement, couplé aux énergies renouvelables et ayant recours à des techniques alternatives; (iii) appui à la santé et aux cantines scolaires ; (iv) appui à la sécurité alimentaire.

En mars 2015, en marge de la quinzième Commission de Partenariat, tenue dans le cadre de la visite de S. A. R. le Grand-Duc Henri au Cabo Verde, le quatrième Programme Indicatif de Coopération portant sur la durée 2016-2020 et doté d'un budget de 45 millions d'euros est signé entre les deux pays. Tout en gardant les axes prioritaires de l'emploi et de l'employabilité (où le Luxembourg assumait le rôle de chef de file parmi les bailleurs) ainsi que de l'eau et de l'assainissement, le nouveau Programme s'ouvrait aussi aux énergies renouvelables en tant que nouveau secteur d'intervention, à une hausse substantielle de l'appui budgétaire sectoriel, à la coopération avec les acteurs décentralisés et à l'intensification des relations économiques bilatérales, faisant preuve de la maturité atteinte par l'excellence des relations entre les deux pays.

Le principal objectif guidant cette coopération au développement tout au long des trente dernières années est la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté et la lutte contre les disparités sociales au Cabo Verde. Même après la sortie de l'archipel, en 2008, de la catégorie des pays les moins avancés, le Luxembourg a maintenu son niveau d'aide pour continuer à appuyer la croissance du pays et à réduire la vulnérabilité du tissu économique, peu dense et insuffisamment diversifié, résultant de certaines faiblesses structurelles du pays.

Le partenariat Cabo Verde-Luxembourg est conçu sur le long terme et repose sur de solides bases dont il faut aussi attribuer un crédit majeur à l'importante diaspora capverdienne au Luxembourg. L'enrichissement que cette diaspora capverdienne apporte à l'espace de vie mais aussi à la culture et à l'identité luxembourgeoises est un des vecteurs majeurs traduisant la volonté vers une intensification et diversification accrue des relations de ce partenariat, au-delà de la seule coopération au développement. En effet, la diaspora capverdienne continue à tisser des liens étroits et dynamiques entre le pays d'accueil et le pays d'origine par une myriade de réseaux et échanges familiaux, associatifs, professionnels, économiques ou culturels.

Les relations entre le Cabo Verde et le Luxembourg sont régies par les documents suivants :

- Arrangement administratif relatif aux modalités d'application de la Convention entre le Luxembourg et le Cap-Vert sur la sécurité sociale, fait à Praia, le 19 juin 1990 ;
- Accord général de coopération entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République du Cap-Vert, 1993 ;
- Accord de coopération entre la République du Cap-Vert et le Grand-Duché de Luxembourg dans les domaines de l'éducation, de la culture et des sciences, 1998 ;
- Accord sur la Commission de Partenariat entre le Gouvernement de la République du Cap-Vert et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, 1999 ;
- Accord général de Coopération entre la République du Cap-Vert et le Grand-Duché de Luxembourg, 2007 ;
- Partenariat spécial avec l'Union européenne adopté par le Conseil de l'Union européenne en 2007 ;
- Programme exécutif de l'Accord de coopération entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République du Cap-Vert dans les domaines de l'éducation, de la culture et des sciences pour les années 2008-2011, 2008 ;
- Partenariat pour la mobilité entre l'Union européenne et le Cap-Vert signé par le Cap-Vert, l'Espagne, la France, le Luxembourg et le Portugal, 2008 ;
- Protocole d'Accord entre les Universités du Cap-Vert et de Luxembourg et visant une collaboration dans l'enseignement supérieur, 2009 ;
- Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République du Cap-Vert sur les services aériens, 2011 ;
- Déclaration conjointe entre le Cabo Verde, l'Union européenne, le Luxembourg, l'Autriche, l'Espagne et le Portugal pour une coopération renforcée en matière d'énergie durable pour tous, 2014 ;
- Accord entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et la République de Cabo Verde relatif à la gestion concertée du flux migratoire et au développement solidaire, 2015 ;
- Convention de coopération et de financement relative au Projet de coopération bilatérale en matière de défense entre le Cabo Verde et le Luxembourg, 2018 ;
- Les Protocoles d'Accord relatifs à l'exécution des différents programmes/projets ;
- Le PIC en tant qu'instrument de pilotage et de suivi de la coopération à moyen terme.

1.2. La Stratégie de développement du Cabo Verde

Le Cabo Verde s'est doté d'un plan stratégique de développement durable (PEDS), en cohérence avec les Objectifs de développement durable (ODD) et faisant également référence au « *Samoa Pathway* », cadre décennal pour un développement durable, adopté en 2015 par les Nations unies lors de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (PEID). Pour une exécution efficace du PEDS, selon une approche progressive d'ici l'horizon 2030, le gouvernement capverdien mise notamment sur le développement durable du pays, ne laissant personne pour compte, en ligne avec l'Agenda 2030 et les ODD. Fondé sur trois piliers programmatiques, à savoir, économique, social et souveraineté, et quatre objectifs, le PEDS a pour ambition la transformation du Cabo Verde en une économie de circulation située dans l'Atlantique moyen, la soutenabilité économique et environnementale du pays, priorisant en même temps l'inclusion sociale et la réduction des inégalités et des asymétries sociales et régionales, ainsi que le renforcement de la souveraineté et la valorisation de la démocratie capverdienne.

Structurée ainsi autour de quatre objectifs principaux, l'opérationnalisation du PEDS se fait par l'intermédiaire de 34 programmes. Le Programme Indicatif de Coopération « Développement – Climat – Énergie » (PIC-DCE) visera à contribuer, prioritairement, à sept d'entre eux :

- Le programme de promotion de l'emploi décent et qualifié ;
- Le programme de promotion de l'égalité de genre ;
- Le programme d'accès aux revenus, à l'éducation, aux soins et à la santé.
- Le programme eau et assainissement ;
- Le programme de mise en valeur des îles et des ressources endogènes ;
- Le programme de gestion des risques environnementaux, climatiques et géologiques ;
- Le programme national pour la durabilité énergétique.

1.3. Articulation entre l'Agenda 2030, l'Accord de Paris et la stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise

La République du Cabo Verde et le Luxembourg s'accordent pour placer l'Agenda 2030 et les ODD, ainsi que les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris au centre de leurs préoccupations. Dans ce contexte, la Stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise[1], dont l'objectif principal est de contribuer à la réduction et, à terme, à l'éradication de la pauvreté extrême à travers le soutien au développement durable sur le plan économique, social et environnemental, continue à promouvoir une approche multi-acteurs dans le cadre de la mise en œuvre de l'*Agenda 2030* et de la réalisation des 17 ODD qui lui sont associés. En ligne avec ses engagements de *ne laisser personne pour compte*, le Luxembourg vise à contribuer à assurer un niveau minimal de subsistance pour tous, en particulier aux populations les plus vulnérables et marginalisées, dans un environnement basé sur les droits et offrant des opportunités égales afin que chaque individu puisse librement déterminer le cours de son existence.

Afin de refléter le caractère interdépendant des 17 ODD et de favoriser des approches intégrées, couvrant l'ensemble des domaines, partenaires et instruments, la Stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise a évoluée d'une approche qui reposait sur une priorisation sectorielle vers une approche plus inclusive, fondée sur quatre priorités thématiques interconnectées, à savoir : (i) améliorer l'accès à des services sociaux de base et de qualité, (ii) renforcer l'intégration

[1] En route vers 2030

socioéconomique des femmes et des jeunes, (iii) promouvoir une croissance durable et inclusive et (iv) promouvoir une gouvernance inclusive.

1.4. La mise en œuvre d'une approche pays au Cabo Verde

En ligne avec l'ambition de l'Union européenne et du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de placer l'efficacité du développement au centre de leurs préoccupations, l'accord de coalition (2018-2023) du gouvernement luxembourgeois prévoit « qu'*une approche pangouvernementale sera mise en œuvre dans les pays partenaires prioritaires, afin de renforcer la cohérence et les synergies entre les actions de développement et d'autres domaines, comme ceux de la lutte contre les changements climatiques, des relations économiques, culturelles, politiques et sécuritaires* ». En misant sur une approche plus intégrée et sur l'innovation dans les domaines dans lesquels le Luxembourg dispose d'une expertise spécifique, l'approche pays vise avant tout le renforcement de l'impact des investissements publics dans le développement durable de ses pays partenaires.

Étant donné que parmi les pays prioritaires de la Coopération luxembourgeoise, le Cabo Verde représente, à ce jour, celui avec lequel les relations sont les plus étroites et les plus diversifiées, le Conseil de gouvernement luxembourgeois a confirmé, en sa session du 20 septembre 2019, sa volonté de piloter cette approche novatrice ensemble et de manière progressive et flexible avec le Cabo Verde dans le cadre du prochain cycle de programmation qui s'étend sur la période 2021-2025.

Le Cabo Verde, de son côté, a exprimé à plusieurs reprises sa volonté de s'orienter vers une diversification et un approfondissement des relations bilatérales existantes pour englober notamment davantage le développement des relations économiques et commerciales entre les deux pays.

S'il s'agit donc d'une intention partagée et mutuelle entre les deux pays, la dynamisation des relations, en particulier, économiques et commerciales, se concevra selon une approche de cohérence des politiques pour le développement durable (CPDD). Dans cette logique, la coopération au développement, pourra aussi remplir un rôle de facilitation et de levier, tout en respectant le caractère non lié de l'APD luxembourgeoise et sans s'éloigner de son objectif principal qui consiste en l'éradication de la pauvreté et le soutien à un développement durable.

Tout en reconnaissant le potentiel de développement socio-économique du Cabo Verde, les deux pays restent aussi conscients des vulnérabilités et défis persistants pour le développement durable de l'archipel et de sa population. Les priorités (cf. section 1.1) qui ont marqué les relations de coopération antérieures se révèlent en effet toujours essentielles pour assurer une croissance socio-économique durable du pays et continueront à faire l'objet de la coopération entre les deux pays. En outre, reconnaissant les défis particuliers du Cabo Verde, un petit État insulaire en développement qui s'insère dans l'espace politique sahélien, les deux pays ont convenu dans le cadre du PIC-DCE, d'un approfondissement de leur partenariat en matière d'action et de financement climatique ainsi que sur le plan de la transition énergétique, en cohérence et complémentarité notamment des interventions de coopération au développement et potentiels autres domaines de collaboration.

2. ANALYSE CONJOINTE DU CONTEXTE D'INTERVENTION

Le PIC DCE se conçoit comme la réponse ciblée du Luxembourg en appui aux politiques et stratégies de développement socio-économiques et environnementales du Cabo Verde durant la période 2021-2025. Elle se base sur une analyse conjointe du contexte et des défis de développement nationaux et sectoriels, la prise en compte des approches et secteurs d'intervention des autres partenaires techniques et financiers et s'insère résolument dans le respect des principes de l'efficacité du développement et de la cohérence des politiques pour le développement. Le PIC DCE vise également à capitaliser sur les résultats et principales leçons apprises de la mise en œuvre des PIC précédents.

2.1. Le contexte national au Cabo Verde

Grâce à une croissance économique soutenue au cours des 30 dernières années, le Cabo Verde a connu une réduction importante de la pauvreté qui est passée de 58 % de la population en 2001 à 35 % en 2015. Toutefois, alors que la pauvreté extrême a baissé de deux-tiers pendant la même période, elle affecte toujours 10 % de la population.

Malgré les progrès constatés sur le plan du développement économique et social, le pays continue à être confronté à d'importantes fragilités qui freinent, voire entravent son développement durable. Le pays a notamment besoin de promouvoir l'entreprenariat national et la création d'emplois et d'attirer les investissements étrangers, qui demeurent majoritairement concentrés dans le secteur du tourisme, afin de diversifier son économie, notamment par le développement de l'économie « bleue ».

Le développement du tourisme du type « *all-inclusive* » sur les îles de Sal et Boa Vista, contribue actuellement à hauteur de 25 % du PIB mais entraîne peu de retombées économiques pour les autres îles de l'archipel, notamment les îles périphériques et à prédominance rurale, soulevant ainsi la question d'une croissance inclusive liée à une redistribution équitable des richesses créées. Outre d'alimenter un exode rural continu, la concentration des activités touristiques comporte également un coût environnemental très important pour les îles concernées, en lien notamment avec une génération importante de déchets et leur manque de gestion adéquat ou encore une utilisation intensive des faibles ressources en eau (potable). Finalement, ce type de tourisme demeure fortement dépendant de la situation économique d'un nombre limité de pays européens.

Avec une population estimée à 540.000 d'habitants, le Cabo Verde occupe actuellement la 126ème place au classement de l'Indice de Développement Humain (IDH). Parmi la population plus jeune, le niveau d'abandon scolaire, en particulier au niveau du secondaire reste élevé, ce qui contribue au taux général de sous-emploi de la jeunesse avec des conséquences potentielles négatives en termes de cohésion sociale. L'éducation et la formation professionnelle et technique, d'une manière générale et malgré les avancées enregistrées, ne sont pas encore suffisamment en adéquation avec les besoins croissants du marché de l'emploi.

Dans ce contexte, les jeunes filles semblent particulièrement pénalisées. En effet, s'il est possible de constater une parité entre filles et garçons au niveau de l'accès à l'éducation, force est de constater que le taux d'employabilité reste inférieur pour les jeunes filles. Les disparités entre les genres demeurent une préoccupation d'une manière générale. Les femmes restent surreprésentées dans les secteurs informels de l'économie, assument seules la plupart des tâches domestiques, notamment l'éducation des enfants, et leur participation aux prises de décisions reste faible en particulier sur le

plan local. Aussi, la majorité des ménages les plus pauvres sont dirigés par des femmes élevant seules leur(s) enfant(s).

L'économie peu diversifiée de l'archipel demeure vulnérable face aux chocs extérieurs, notamment par rapport aux fluctuations des prix des matières premières sur les marchés mondiaux, en particulier les énergies fossiles qui représentent la large majorité de ses importations et freinent l'indépendance énergétique du pays.

Faisant partie de l'extension de la ceinture sahélienne tout en faisant partie des petits États insulaires en développement, le Cabo Verde connaît un climat aride à semi-aride et reste particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique. Outre la dégradation croissante de sa biodiversité, le pays est régulièrement frappé par des périodes de sécheresse, aggravant la désertification et la dégradation des sols. La réduction des niveaux des nappes phréatiques a de lourdes répercussions sur l'agriculture, l'approvisionnement alimentaire et l'accès à l'eau d'une manière générale. Dans ce contexte, le dessalement de l'eau de mer et une meilleure utilisation des ressources aquatiques représente un enjeu majeur. Pour développer sa résilience face au changement climatique et appuyer la transition énergétique, il est nécessaire de promouvoir l'utilisation durable et la protection des ressources naturelles.

En dépit de ces défis structurels, le Cabo Verde dispose d'atouts et d'une capacité de résilience remarquable. Sa composition démographique, majoritairement jeune, présente une réelle opportunité de dynamisation et de modernisation du marché de l'emploi. Pour cela, l'offre éducative et de formation devra être adaptée aux besoins réels du tissu économique tout en permettant le développement de nouvelles filières liées à l'économie verte et l'économie bleue.

Face aux défis liés au changement climatique, les actions de mitigation et d'adaptation devraient être consolidées, en valorisant en particulier les ressources endogènes comme la biodiversité et l'exploitation de sources d'énergie renouvelable. Cette dernière devrait contribuer à la diminution de la dépendance énergétique du Cabo Verde aux énergies fossiles tout en garantissant un accès plus équitable à l'ensemble de la population.

Cabo Verde et la crise du COVID-19

A la suite de la crise provoquée par la pandémie du COVID-19, le Cabo Verde doit faire face à une situation économique et sociale difficile qui vient s'ajouter aux nombreux autres défis de développement que le pays doit surmonter. En effet, l'isolement du pays et sa vulnérabilité aux chocs externes, ainsi que les mesures sanitaires mises en place pour contenir la contagion, ont eu comme conséquence une importante chute de la productivité du pays, une augmentation de sa dette publique et un affaiblissement du fragile tissu économique capverdien, très dépendant du tourisme et des économies européennes. Ces répercussions frappent plus particulièrement les populations les plus vulnérables de l'archipel (enfants, jeunes adultes, femmes et personnes âgées). Les effets de la crise ont pu être atténués grâce aux efforts du Cabo Verde et de ses partenaires au développement tout en mettant en exergue l'ampleur des fragilités structurelles du pays. L'importance du rôle des entités publiques pour assurer les services de base a été clairement mise en évidence pendant les premières semaines de cette crise, en particulier les services de santé publique.

2.2. La lutte contre le réchauffement climatique et la contribution déterminée nationale (CDN)

En 2015, le Cabo Verde avait élaboré avec l'appui du Luxembourg, à travers les moyens financiers du « Fonds Climat et Energie » (FCE), sa contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) en vue de la COP 21. Après ratification de l'Accord de Paris, la CPDN est devenue la CDN en maintenant la même stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Ces objectifs seront revus courant 2020, toujours avec l'appui du FCE du Luxembourg, pour tenir compte des contraintes qui conditionnent la mise en œuvre des actions d'atténuation et d'adaptation.

En tant que petit État insulaire en développement, le Cabo Verde est particulièrement vulnérable au changement climatique tout en étant un très petit contributeur. La CDN présente d'ambitieux objectifs d'atténuation et d'adaptation. Les principales mesures d'atténuation portent sur l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité et sur l'amélioration de l'efficience énergétique ; des éléments qui correspondent à des actions directes menées dans le cadre du PIC IV (2016-2020) et qui seront reprises et renforcées dans le PIC DCE (2021-2025).

3. PRINCIPES FONDAMENTAUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PIC DÉVELOPPEMENT – CLIMAT – ÉNERGIE

3.1. Vision de changement et principes fondamentaux

Les engagements du Luxembourg dans le cadre du PIC DCE se placent résolument au service de l'éradication de la pauvreté. Tandis que la vision et les objectifs du PIC DCE s'inscrivent dans une approche de changement à long terme et visent ainsi à contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 et de ses 17 ODD, son cycle budgétaire est maintenu sur une période de cinq ans (2021-2025).

Dans une logique d'alignement avec les axes prioritaires du PEDS, tout en tenant compte des principes de la stratégie de la Coopération luxembourgeoise, le Luxembourg concentrera ses appuis sur les domaines dans lesquels, compte tenu des leçons apprises et de son expertise acquise lors de la mise en œuvre et des évaluations des PIC précédents, il pourra apporter la plus grande valeur ajoutée.

En tant que membre actif du *Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement*, le Luxembourg continue à promouvoir et à appliquer les quatre principes-clé de **l'efficacité du développement**, à savoir : i) l'appropriation des priorités de développement par les partenaires et l'alignement sur leurs politiques, procédures et outils de gestion, ii) la gestion axée sur les résultats, iii) les partenariats de développement inclusifs, et iv) la transparence et la redevabilité mutuelle.

Dans une approche de **renforcement des capacités nationales**, le PIC DCE veillera, dans la mesure du possible, à avoir recours aux systèmes et procédures nationales, dans le but de favoriser à terme une mise en œuvre plus efficace et durable de ses interventions. En parallèle, le PIC DCE approfondira l'opérationnalisation de l'approche-programme et l'utilisation des **principes de la gestion axée sur les résultats de développement**, en renforçant les approches et dispositifs basés sur la valorisation de la performance et des résultats atteints, favorisant ainsi le pilotage stratégique et l'atteinte d'effets et d'impacts mesurables.

Les parties capverdienne et luxembourgeoise s'engagent à veiller à la bonne **cohérence de leurs politiques nationales** afin de réaliser les objectifs de développement partagés, de contribuer à la mise

en œuvre des ODD et d'éviter des impacts négatifs sur leurs activités de coopération. Dans ce contexte, les autorités luxembourgeoises et capverdiennes s'engagent à s'informer mutuellement d'éventuelles incohérences qui porteraient atteinte aux objectifs de développement et qui seront traitées lors des rencontres périodiques de dialogue politique entre les deux gouvernements. Elles conviennent par ailleurs de poursuivre les discussions sur les questions dont les réponses n'auront pas été trouvées dans les échanges entre leurs représentations impliquées dans le suivi opérationnel de la coopération, notamment lors des Commissions de Partenariat.

Le Cabo Verde et le Luxembourg considèrent que la **gouvernance inclusive** constitue un vecteur essentiel pour un développement durable à long terme. Ainsi, sur le plan opérationnel, les deux pays veilleront à promouvoir, au sein des axes prioritaires du PIC DCE, les principes et valeurs sous-jacents à la gouvernance inclusive, la démocratie participative, la décentralisation et la déconcentration ainsi que de la citoyenneté, et à systématiquement intégrer une approche basée sur les droits humains lors de l'identification, de la formulation et de la mise en œuvre des projets et programmes.

Le Cabo Verde et le Luxembourg conviennent que des partenariats ainsi que des approches et outils innovants, notamment dans le secteur des **technologies de l'information et de la communication (TIC) et des données numériques** constituent un vecteur indispensable pour promouvoir un développement durable. Le Luxembourg explorera en particulier les partenariats, les approches et les instruments innovants dans les domaines où il dispose d'un avantage comparatif, notamment en tant que centre financier international de premier plan et acteur de référence en matière de finance inclusive.

3.2. Les objectifs et domaines de résultats

Les objectifs du PIC DCE sont alignés sur ceux du PEDS du Cabo Verde. Sur cette base et tenant compte de l'analyse conjointe du contexte d'intervention au Cabo Verde et des principes et priorités de la Coopération luxembourgeoise, les objectifs et domaines indicatifs de résultats suivants ont été définis :

- **Objectif général (OG) :** Contribuer d'ici 2030, à la réduction de la pauvreté extrême et au développement durable du Cabo Verde dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales.

Les deux objectifs spécifiques (OS) du PIC sont alignés sur deux des quatre objectifs (cf. section 1.2) du PEDS :

- **Objectif spécifique 1 (OS 1) :** Contribuer à assurer l'inclusion sociale, la réduction des inégalités et des asymétries sociales et régionales (aligné sur l'objectif 3 du PEDS).
- **Objectif spécifique 2 (OS 2) :** Contribuer à assurer la soutenabilité économique et la durabilité environnementale (aligné sur l'objectif 2 du PEDS).

Afin d'atteindre les objectifs ciblés par le PIC DCE, **six domaines de résultats indicatifs intermédiaires** ont été identifiés et formeront les champs d'actions prioritaires du partenariat entre le Cabo Verde et le Luxembourg, d'ici 2025. Ces domaines de résultats indicatifs sont alignés sur les objectifs des programmes constitutifs des piliers économique et social du PEDS, ciblés par le PIC DCE. Ils seront au besoin complétés et amendés au cours de la phase de formulation, voire de la mise en œuvre des projets et programmes. Ils pourront, si jugés pertinents, être maintenus pour la période 2026-2030.

Résultat intermédiaire 1 : Le **développement économique équilibré, harmonieux et écologiquement durable de chaque île,** en fonction de sa vocation, est assuré (ODD 1, 5, 8, 11 et 12).

Résultat intermédiaire 2 : La résilience du Cabo Verde face aux défis liés au **changement climatique** est améliorée (ODD 13, 14 et 15).

Résultat intermédiaire 3 : La **qualification du capital humain** et le nombre d'emplois durables et de revenus décents créés et auto-créés sont augmentés, en particulier pour les jeunes et les femmes (ODD 1, 4, 5 et 8).

Résultat intermédiaire 4 : La **transition du Cabo Verde vers un secteur énergétique sûr, efficient et durable est renforcée,** en réduisant sa dépendance aux énergies fossiles et en garantissant l'accès universel et la sécurité énergétique (ODD 7).

Résultat intermédiaire 5 : Le **droit à l'eau et l'assainissement**, notamment en ce qui concerne l'accès et l'accessibilité à des services d'eau et d'assainissement de bonne qualité pour tous, en particulier aux populations les plus vulnérables, est assuré (ODD 3, 6 et 12).

Résultat intermédiaire 6 : L'inclusion sociale est améliorée à travers la réduction des inégalités et des asymétries sociales et régionales (ODD 5 et 10).

3.3. Les thématiques transversales

Le PIC DCE portera une attention particulière aux thématiques transversales suivantes dans toutes ses interventions : les droits humains, le genre dans ses aspects multidimensionnels, l'inclusion sociale (*leaving no one behind*) et la durabilité environnementale.

Faisant partie intégrante d'une gouvernance inclusive, tout en cherchant à « ne laisser personne pour compte » des lignes directrices telles que la non-discrimination, la participation et l'inclusion, la transparence et la redevabilité seront intégrées depuis la formulation des projets et programmes jusqu'à leur évaluation finale, en analysant systématiquement leurs implications potentielles sur les détenteurs de droits et les débiteurs d'obligations selon une **approche basée sur les droits humains.**

Conformément aux orientations de la politique étrangère féministe du Luxembourg et en ligne avec l'approche genre de la Coopération luxembourgeoise qui place la promotion de l'égalité des droits, de l'autonomisation et de la participation équilibrée des genres dans toutes les sphères du pouvoir au cœur de son action, **chaque projet et programme du PIC DCE intégrera systématiquement une approche intégrée « genre ».** Cette approche inclusive et, par conséquent, multidimensionnelle permettra de **placer l'égalité et l'équité des genres et l'autonomisation de la femme au cœur du débat et de satisfaire les besoins différenciés entre genres** lors de la prise de décisions stratégiques et de l'élaboration des politiques, stratégies et processus institutionnels. Afin de parvenir à un changement profond et durable dans les relations entre genres, ce processus signifiera que les intérêts, les perceptions et expériences culturelles et sociales et le caractère acquis, et non inné, des rôles et des tâches remplis par les femmes et les hommes dans leurs activités économiques, sociales et politiques sont consciemment pris en compte tout au long du cycle de planification, de budgétisation, de programmation et d'évaluation des projets et programmes.

Afin de contribuer à augmenter la résilience du Cabo Verde face aux défis liés au **changement climatique, à l'adaptation au changement climatique et à la durabilité environnementale**, les interventions du PIC DCE viseront systématiquement à réduire les disparités régionales en promouvant une utilisation durable des ressources naturelles. La réduction de la dépendance de

l'économie du Cabo Verde aux combustibles fossiles sera également encouragée au profit du renforcement de l'indépendance énergétique du Cabo Verde. Le recours à des indicateurs « environnementaux » permettra d'assurer le suivi des avancées en termes de gouvernance climat et de transition énergétique.

Considérant que les femmes sont affectées de manière disproportionnée par les effets du changement climatique, compromettant ainsi leur droit à un développement durable, et qu'elles remplissent souvent un rôle essentiel dans l'adaptation aux effets négatifs du changement climatique, le PIC DCE visera à assurer le **lien entre l'autonomisation économique des femmes et la mobilisation pour l'action climatique**, selon une approche de « *mainstreaming* ».

3.4. Le nexus développement – climat – énergie

Tenant compte de la multi-dimensionnalité et de l'interrelation des défis de développement durable auxquels est confronté le Cabo Verde, ainsi que de ses atouts et des domaines dans lesquels les appuis du Luxembourg pourront apporter une réelle valeur ajoutée, il est retenu d'articuler le paradigme central du PIC autour du nexus développement – climat – énergie.

Alignée sur les engagements et obligations internationales découlant notamment de l'Agenda 2030 ainsi que de l'Accord de Paris sur le changement climatique, cette approche vise en particulier à accompagner le Cabo Verde dans la définition et la mise en œuvre, à terme, d'un meilleur équilibre entre priorités économiques, sociales et environnementales avec l'objectif de stimuler une croissance inclusive, génératrice d'emplois et source d'un développement durable.

Cette articulation entre développement, climat et énergie sera systématiquement promue dans la mise en œuvre du PIC DCE et est particulièrement évidente concernant le secteur énergétique et sa transition vers un modèle alternatif sur lequel se concentrent l'essentiel des mesures d'atténuation prévues par la CDN du Cabo Verde. Elle est également valable en ce qui concerne les actions spécifiques d'adaptation envisagées dans la CDN qui seront déclinées dans le Plan national d'adaptation et qui seront menées dans le cadre des programmes sectoriels du PIC DCE, en particulier dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

L'action climatique, quant à elle, vise spécifiquement et en totalité, la lutte contre les causes (atténuation) et l'adaptation aux effets des changements climatiques. Les investissements luxembourgeois en appui à la gouvernance climatique peuvent donc, dans leur totalité, être considérés comme des efforts d'atténuation et/ou d'adaptation.

3.5. Description des axes d'intervention

Tenant compte du contexte international de développement, en particulier l'Agenda 2030 et l'Accord de Paris sur le climat, ainsi que de la stratégie de développement du Cabo Verde et des conclusions des consultations bilatérales menées entre les autorités capverdiennes et luxembourgeoises, cinq axes d'intervention prioritaires ont été retenus dans le cadre du PIC DCE :

- Axe 1 : Emploi et Employabilité
- Axe 2 : Eau et Assainissement
- Axe 3 : Développement local
- Axe 4 : Action Climat
- Axe 5 : Transition énergétique

- **Axe 1 : Emploi et Employabilité**

La création d'opportunités d'insertion au marché de l'emploi, en particulier pour les jeunes, notamment par la correspondance entre la demande et l'offre en matière de formation technique et professionnelle demeure une priorité du Cabo Verde.

D'une manière générale, le secteur souffre surtout d'un problème structurel de quantité et de qualité des ressources humaines, qui en appelle au renforcement de capacités aux niveaux de la coordination, de la planification et prospection et du développement de l'offre de formations qui puisse répondre au défi de l'inclusion sociale par le marché du travail, en particulier des jeunes et des femmes tout en tenant compte des asymétries existantes entre les îles de l'archipel.

Les interventions dans le cadre du PIC DCE chercheront à renforcer les capacités de gouvernance et de coordination du secteur de l'emploi et de la formation professionnelle, à consolider les acquis des interventions antérieures, ainsi qu'à développer davantage les appuis en matière de finance inclusive et promouvoir les métiers verts, tout en portant un regard attentif sur des nouvelles opportunités d'intervention qui répondent aux besoins du Cabo Verde.

L'axe emploi et employabilité comprendra un programme bilatéral sectoriel unique qui appuiera les structures publiques nationales et locales en vue de contribuer à l'amélioration de l'emploi et de l'employabilité dans le pays, y compris la formation professionnelle et l'insertion. Le programme visera à soutenir la gouvernance et la coordination du secteur, ainsi qu'à renforcer les structures de la société civile, du secteur privé et des syndicats pour appuyer la création d'emplois dignes. En outre, afin d'appuyer les efforts du Cabo Verde pour assurer une meilleure inclusion sociale, le programme visera à promouvoir l'accès des femmes au marché de travail, en renforçant les structures d'accueil et de prise en charge. Par ailleurs, des synergies avec les autres axes d'intervention seront systématiquement recherchées, en particulier en ce qui concerne l'identification de nouvelles filières porteuses d'emplois et le développement de l'offre de formations. Au programme bilatéral pourra s'ajouter un programme multi-bilatéral qui tiendra compte de l'expertise technique requise dans les domaines de la réglementation du secteur, de la transition du secteur informel vers le formel et de l'emploi digne, ce qui a un fort impact sur l'égalité de genre considérant que l'informalité affecte surtout les femmes.

Dans le domaine de la finance inclusive, un appui à la consolidation du secteur, notamment à travers un appui au processus de transformation et de professionnalisation des institutions de microfinance, sera apporté dans le cadre d'un projet de renforcement des capacités mis en œuvre par l'association luxembourgeoise « Appui au développement autonome » (ADA). Ce projet soutiendra également le développement de nouveaux produits financiers, notamment dans les domaines de la finance digitale et de la finance durable, ainsi que la pérennisation de l'inclusion des indicateurs de performances sociales et de protection des clients.

Le PIC DCE poursuivra les appuis en faveur de la coopération Sud-Sud, tirant profit des expériences positives du PIC IV. Ainsi, le Luxembourg continuera à soutenir les efforts du Cabo Verde afin de consolider une coopération triangulaire dans le domaine de la formation professionnelle et technique.

Finalement, le Luxembourg explorera la possibilité de mettre à disposition des jeunes Capverdiens des bourses pour poursuivre des études supérieures au Grand-Duché, à travers un projet bilatéral permettant aux jeunes d'améliorer leur employabilité.

- **Axe 2 : Eau et Assainissement**

L'approvisionnement en eau potable pour la consommation humaine et l'accès à des services d'assainissement de qualité ont été élevés au niveau de droit fondamental par l'Assemblée générale de l'ONU en 2010, dont la jouissance demeure un enjeu vital au Cabo Verde. La raréfaction des pluies, la baisse des nappes phréatiques, l'épuisement des forages, la salinisation des eaux souterraines, la répartition géographique et temporelle non homogène des ressources naturelles en eau et l'assèchement des barrages se comptent parmi les principaux défis. Pour son approvisionnement en eau potable, le pays a de plus en plus recours à la diversification des ressources en eau, notamment par le dessalement de l'eau de mer ce qui en renchérit considérablement le coût.

Les interventions du PIC DCE capitaliseront sur l'expérience acquise lors des PIC antérieurs et se concrétiseront par un programme bilatéral sectoriel. Ce dernier poursuivra le renforcement des capacités en termes de gouvernance du secteur qui demeure une priorité. Il contribuera à garantir un accès universel à l'eau potable de qualité satisfaisante et en quantité nécessaire, à un prix abordable ciblant en particulier les ménages les plus vulnérables et contribuera à assurer des services d'assainissement de qualité. Le programme sectoriel continuera d'appuyer l'assainissement en milieu scolaire conjointement avec le Cabo Verde qui mettra en œuvre le fonds déconcentré de maintenance et assurera la connexion des écoles aux réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité.

Dans la mesure du possible, des complémentarités, voire des dynamiques de synergies avec les interventions prévues dans les axes « action climat » et « transition énergétique » seront recherchées.

- **Axe 3 : Développement local**

Partant des principaux défis identifiés pour le Cabo Verde et tenant compte de son insularité, le développement local relève d'une importance particulière, notamment en ce qui concerne l'objectif de limiter voire d'éliminer les asymétries entre les îles. Il existe de très grandes disparités entre les municipalités en fonction du nombre d'habitants et des activités économiques qui y sont implantées. Pour être en mesure de relever les défis au niveau local, le renforcement des capacités des services techniques et du personnel municipal par le biais de la formation et de la qualification reste la piste à privilégier. Il y a lieu de continuer à promouvoir la collaboration entre les municipalités d'une même île, ce qui permettrait, entre autres, de réaliser des économies d'échelle.

L'axe « développement local » revêtira ainsi un caractère transversal aux autres axes d'intervention avec l'objectif de garantir que les actions mises en œuvre dans les domaines du climat, de la transition énergétique, de l'eau et de l'assainissement et de l'emploi et de l'employabilité répondent directement aux besoins des populations les plus vulnérables au niveau local. Inversement, les actions au niveau local devront alimenter, dans la mesure du possible, les objectifs poursuivis au niveau national et prévus dans le PEDS. Ainsi, la coordination et les synergies avec les quatre autres domaines d'intervention et les dispositifs locaux doivent être renforcées. A cet effet, l'axe « développement local » comprendra un programme multi-bilatéral qui tiendra compte de l'expertise technique requise et qui capitalisera sur les interventions du PIC antérieur.

- **Axe 4 : Action Climat**

Depuis 2013, le Luxembourg peut être considéré comme un partenaire stratégique du Cabo Verde dans son ambition climatique. Jusqu'à présent, le Luxembourg, à travers le Ministère de

l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD), a soutenu le Cabo Verde de manière *ad hoc* dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine du changement climatique à travers la mise à disposition de moyens financiers via le Fonds Climat et Énergie (FCE) – enveloppe « *fast start* » dans un premier temps et de l'enveloppe de financement climatique international (FCI) par la suite.

Avec l'objectif de renforcer la cohérence d'ensemble des investissements du Luxembourg qui sous-tendent le pilotage de l'approche pays au Cabo Verde, il est dès lors prévu d'intégrer le volet « action climat » ensemble avec les volets « énergie » et « développement » au sein d'un document unique pour former le PIC DCE.

L'action climat occupera une place centrale dans le PIC DCE et sera articulée autour de trois domaines principaux d'intervention : les actions d'atténuation qui pourront comprendre des appuis à la transition énergétique, y compris le passage au pompage et au dessalement solaires dans le secteur de l'eau ; des actions d'adaptation, en soutien à la mise en œuvre du Plan national d'adaptation (PNA) du Cabo Verde, ainsi qu'un appui au renforcement de la gouvernance climatique.

En outre, il est prévu des interventions portant sur trois volets complémentaires correspondant à des besoins immédiats du Cabo Verde, à savoir, la révision de l'actuelle Contribution déterminée au niveau national (CDN) qui doit être finalisée avant la fin de l'année 2020 suivant l'Accord de Paris et y inclus l'élaboration d'une feuille de route pour sa mise en œuvre ; l'élaboration du Plan national d'adaptation (PNA) du Cabo Verde et le renforcement des capacités institutionnelles afin de construire une gouvernance climatique solide. Etant donné que les résultats de ces trois actions sont nécessaires pour l'élaboration des domaines y afférents du PIC, elles seront initiées et mises en œuvre dès 2020 et se poursuivront, pour certaines d'entre elles, dans le PIC DCE dans le cadre d'un quatrième volet mis en œuvre sous forme d'un programme bilatéral spécifique « action climat » qui appuiera le renforcement institutionnel de la gouvernance climatique et la mise en œuvre des versions actualisées de la CDN et du PNA pour la période 2021-2025.

- **Axe 5 : Transition énergétique**

La transition énergétique revêt un enjeu majeur au Cabo Verde puisque le Plan directeur du secteur de l'électricité (PDSE 2018-2040) prévoit qu'en 2030 au moins 50 % de l'électricité produite dans le pays soit d'origine renouvelable (contre 20,3 % en juillet 2019). La transition vers les énergies renouvelables devrait permettre d'accroître la quantité d'énergie électrique disponible, de réduire la dépendance aux énergies fossiles et donc aux importations, de réduire le coût de l'électricité et de permettre l'accès universel à l'électricité de manière à favoriser l'inclusion sociale. Elle est aussi un facteur favorisant le développement de nouvelles activités économiques et contribuant à la réduction du coût de l'eau grâce au recours aux énergies renouvelables pour le dessalement de l'eau de mer et les stations de pompage.

En englobant la transition énergétique, et non plus seulement le développement des énergies renouvelables, le PIC DCE envisagera ce secteur de façon plus systémique que dans le PIC IV. Aligné sur le programme national pour la durabilité énergétique du PEDS, cet appui sera formalisé à travers un programme bilatéral qui visera, entre autres, la poursuite de l'amélioration de la gouvernance de la transition énergétique, le renforcement de la capacité de mobilisation de fonds privés et publics pour financer la transition, ainsi que la réalisation directe d'investissements prioritaires pour accélérer la transition.

3.6. Articulation horizontale et verticale

Le PIC DCE se concentre sur cinq axes d'intervention dont certains disposent de politiques et de stratégies déclinées verticalement du niveau central vers le niveau déconcentré (*top-down*), et d'autres se bâtissent sur la base d'une planification locale (*bottom-up*).

Le PIC DCE s'attachera en particulier à :

- Renforcer les synergies horizontales entre les axes, en particulier en ce qui concerne les déclinaisons des trois volets du nexus : développement, climat et énergie ;
- Soutenir les complémentarités (articulation verticale) entre le nexus « développement – climat – énergie » et le développement local ;
- Répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes.

3.7. Implication des acteurs luxembourgeois

Découlant de la volonté du gouvernement luxembourgeois de mettre en œuvre une approche pays et tenant compte de la stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise qui prévoit, entre autres, le recours à un dispositif varié d'instruments financiers, ainsi qu'un renforcement des liens avec de nouveaux partenaires et investisseurs d'impact issus du secteur privé et désireux de s'inscrire dans une voie de développement durable, le PIC DCE cherchera, sur la base des relations déjà amorcées dans le cadre de son prédécesseur, à renforcer la participation des institutions et organismes luxembourgeois concernés par les différents axes de coopération.

4. LES MODALITES D'INTERVENTION

En conformité avec les principes de l'efficacité du développement, le Luxembourg fait appel à différentes modalités de coopération et partenaires de mise en œuvre, pouvant être combinés au sein d'un même axe, secteur ou programme. Dans la mesure du possible, l'approche programme sera privilégiée dans la mise en œuvre du PIC DCE afin d'aligner les interventions sur les stratégies, procédures, systèmes et outils des partenaires nationaux et locaux. Les complémentarités entre actions, modalités et acteurs seront systématiquement recherchées selon une approche pragmatique et flexible. En parallèle, des modalités de mise en œuvre innovantes seront explorées, tant sur le plan des instruments financiers et non financiers qu'en matière de partenariats multi-acteurs (ODD 17) en vue de l'atteinte des objectifs conjoints du PIC DCE à l'horizon 2030.

4.1. La Coopération bilatérale

Opérationnalisée à travers la collaboration directe entre les autorités luxembourgeoises et capverdiennes compétentes, **la coopération bilatérale** représente, avec un budget indicatif de 53 millions d'euros, la principale modalité d'intervention du PIC DCE. Sous la coordination générale du Ministère de Affaires étrangères et des Communautés et de l'Ambassade du Luxembourg à Praia, la mise en œuvre des programmes de coopération bilatérale sera essentiellement assurée par LuxDev, l'agence luxembourgeoise pour la coopération au développement. Ces appuis sont complétés par une **aide budgétaire sectorielle,** d'une part, **au secteur de l'emploi et de l'employabilité** et d'autre part, **au secteur de la santé** compte tenu de la crise provoquée par le COVID-19. En outre, il est également prévu de recourir, dans la mesure du possible, à des **fonds communs sectoriels** et d'autres dispositifs conjoints de financement sous tutelle capverdienne.

Lorsque des situations de crise ou d'urgence nécessitent une **intervention humanitaire**, un appui additionnel peut être mis à disposition pour répondre aux besoins immédiats de la population. Enfin, des fonds additionnels au budget indicatif du PIC DCE, gérés par l'Ambassade à Praia, sont en outre prévus pour mener des **microprojets** au profit d'institutions ou associations capverdiennes et d'une manière générale au bénéfice de la visibilité des relations bilatérales.

4.2. La Coopération multilatérale

En ligne avec l'attachement continu du Luxembourg et du Cabo Verde au multilatéralisme, les deux pays reconnaissent la contribution importante et complémentaire des organisations internationales au développement du Cabo Verde. Dans cette logique, une enveloppe d'au moins 10 % du budget indicatif du PIC DCE sera allouée à des **interventions soutenues techniquement par les agences du système des Nations unies** en appui aux axes prioritaires du PIC DCE. Sur base des leçons apprises du PIC IV, les partenariats avec les acteurs multilatéraux seront définis selon les besoins d'expertise spécifiques identifiés lors de la phase de formulation des programmes bilatéraux ainsi qu'en fonction de leurs avantages comparatifs et complémentarité respectifs. La poursuite des programmes multilatéraux initiés sous le PIC IV (2016-2020) et dont la durée s'étend au-delà de 2020 sera appréciée sur base des résultats atteints et des conclusions découlant de leurs évaluations respectives.

4.3. La Coopération avec la société civile

Définie au sens large, la société civile est constituée des organisations non-gouvernementales (ONG) et autres associations (à but non-lucratif) prônant un développement durable et respectueux des droits humains, ainsi que des acteurs du monde académique et de la recherche. Le PIC DCE veillera à assurer leur implication et collaboration active au sein des programmes bi- et multilatéraux, en tirant parti notamment de la force de proximité des organisations et associations de base aux bénéficiaires directs, tout en renforçant leurs capacités d'organisation et, *in fine*, leur autonomisation.

Une attention particulière sera portée aux acteurs communautaires pour promouvoir les dynamiques de développement local, y compris à travers l'exploration d'un recours continu au Fonds de décentralisation initié sous le PIC IV et le développement de dispositifs innovants en matière de finance inclusive.

4.4. La Coopération avec le secteur privé

Outre son rôle de partenaire de mise en œuvre, le **secteur privé** sera encouragé à mobiliser, notamment à travers des financements mixtes et des partenariats public-privé, des ressources additionnelles que le secteur public capverdien n'est pas en mesure de dégager sur ses budgets ou qu'il ne peut mobiliser sur base de sa seule expertise. Le PIC DCE prévoit dès lors l'exploration d'opportunités de collaboration et d'investissement avec et entre les acteurs du secteur privé luxembourgeois, capverdien et international et le renforcement des capacités de mobilisation de fonds privés et publics par les autorités capverdiennes sur le plan national et local. Le PIC DCE veillera ainsi à systématiquement promouvoir les investissements responsables et inclusifs, les mécanismes de financement innovants et la mobilisation accrue de fonds privés, y compris à travers la finance inclusive et des initiatives privées à impact sociétal.

Dans ce contexte, **la Business Partnership Facility (BPF)**, mise en place par le Ministère des Affaires étrangères et européennes luxembourgeois, vise à encourager les partenaires du secteur privé luxembourgeois et européen à mettre en place des projets commerciaux durables avec des partenaires publics ou privés des pays du Sud, à travers la mise à disposition de subsides et subventions qui n'entrent pas dans le cadre financier indicatif du PIC DCE.

Le Gouvernement Luxembourgeois a mis en place plusieurs initiatives et mécanismes visant la finance durable. Des projets dans le domaine des énergies renouvelables de la biodiversité ont déjà été réalisés avec succès, entre autres à travers la *Luxembourg Climate Finance Platform* en partenariat avec la Banque européenne d'investissement (BEI). La finance durable et l'expérience luxembourgeoise en la matière pourrait d'avantage encourager la mobilisation du secteur privé.

4.5. La Coopération Sud-Sud

Les deux pays reconnaissent le rôle important qui revient à la **coopération Sud-Sud et triangulaire** en tant que vecteur essentiel de coopération. Le PIC DCE consolidera notamment les expériences découlant de la mise en œuvre du programme de coopération triangulaire, initiée sous le PIC IV, dans le domaine de la formation professionnelle et technique et s'efforcera de faciliter et d'optimiser le partage de connaissances, de compétences et de ressources entre pays, d'encourager les initiatives entrepreneuriales, y compris à travers la mise à disposition de bourses académiques et de stages, entre autres, dans les domaines prioritaires ciblés par le PIC DCE.

4.6. Partenariats multi-acteurs durables pour la diversification des relations

En complément aux interventions bilatérales et multilatérales financées à travers les cinq axes d'intervention du PIC DCE, celui-ci prévoit un **Fonds d'assistance technique et de diversification des relations bilatérales** doté d'un montant indicatif de 2 millions d'euros, pour stimuler le développement et le (co-)financement d'initiatives pilotes et innovantes durables en lien avec les priorités et les objectifs retenus dans la cadre du PIC DCE. L'objectif du Fonds est de contribuer, à terme, à la diversification des relations entre les deux pays au-delà des domaines traditionnels de la coopération au développement et se propose de financer des initiatives émanant d'acteurs publics, de la société civile, de-sociétés à impact sociétal (SIS), y compris les centres de recherche, dans le but d'encourager de manière prioritaire des coopérations pluridisciplinaires et multi-acteurs, dont les retombées contribuent au développement socio-économique du Cabo Verde. Les projets et initiatives à appuyer seront identifiés et décidés d'un commun accord entre autorités capverdiennes et

luxembourgeoises. Dans les limites des moyens disponibles, le Fonds pourra également soutenir les efforts de partenariats multi-acteurs (ODD 17) pour mobiliser des financements additionnels auprès d'instances internationales et autres.

D'une manière générale et au-delà des modalités mentionnées ci-dessus, le Cabo Verde et le Luxembourg s'engagent à systématiquement explorer la mise en place de partenariats multi-acteurs répondant à une logique d'un développement durable et inclusif. Afin de saisir les avantages comparatifs et les complémentarités de toutes les parties prenantes, y compris des acteurs et institutions bi- et multilatérales, des institutions publiques au niveau central et local, du monde académique et de la recherche, des organisations de la société civile et des opérateurs du secteur privé, des modalités de mise en œuvre et d'accompagnement flexibles et adaptatives sont prévues tant dans le cadre de l'enveloppe financière indicative du PIC DCE ainsi qu'en dehors de celle-ci. L'opportunité d'inclure un projet/programme ou autre initiative dans le cadre financier du PIC DCE, lorsque sa mise en œuvre aura déjà commencé, sera appréciée au cas par cas sur base de critères de pertinence, de cohérence et d'évaluabilité, à déterminer de commun accord entre les autorités des deux pays.

4.7. Modalités hors-PIC DCE

L'opérationnalisation progressive de l'approche pays capitalisera sur les actions complémentaires actuellement déjà menées en dehors du cadre financier du PIC DCE, à l'instar des formations fournies par la **House of Training/ATTF** dans le domaine bancaire et financier. Dans ce contexte, des projets et programmes, non-intégrés au cadre financier indicatif du PIC DCE pourront être considérés. Dans la mesure du possible, ces interventions devront contribuer à la mise en œuvre de partenariats et d'actions innovants, tant en matière de coopération au développement que dans d'autres domaines qui y seraient complémentaires. Les deux pays veilleront à identifier, autant que possible, les synergies et effets multiplicateurs en lien avec les priorités et objectifs stratégiques fixés retenus dans le cadre du PIC DCE.

Finalement, le Luxembourg soutient également financièrement des initiatives de **coopération régionale** ciblant les pays d'Afrique de l'Ouest, dont le Cabo Verde. Ces appuis peuvent être conduits par des acteurs divers tant bi- et multilatéraux, que par des ONG ou encore sous les auspices de l'Union européenne.

4.8. L'appui aux programmes

L'appui bilatéral aux programmes concerne les opérations, y compris financières, liées au déploiement de ressources humaines au service de la coopération au développement au Cabo Verde. Il comprend, entre autres, les volontaires et les jeunes experts associés auprès des Nations unies (Junior Professional Officers) et les jeunes professionnels auprès de la délégation de l'Union européenne, les agents de la coopération, les coopérants et assimilés, les stagiaires et les boursiers. Il mobilisera des fonds additionnels à l'enveloppe indicative du PIC DCE.

5. PROGRAMMATION, PILOTAGE ET SUIVI

5.1. Les sources de financement

En termes d'APD, la Coopération luxembourgeoise se place depuis l'an 2000 dans le groupe des pays industrialisés qui y consacrent plus de 0,7 % de leur revenu national brut (RNB). Afin de consolider ces atouts et de maximiser leur impact, l'Accord de coalition actuel (2018-2023) confirme **l'engagement du Luxembourg à maintenir son APD à 1 % du RNB avec une concentration sur les pays les moins avancés et petits États insulaires en Développement et en privilégiant l'APD sous forme de dons**, tout en renforçant le rôle de la coopération comme acteur-catalyseur pour la mobilisation de ressources supplémentaires. Le Luxembourg continue d'appliquer le principe de l'additionnalité des fonds mobilisés pour le financement climatique international et pour l'accueil des réfugiés au Luxembourg ; c'est-à-dire que ces ressources ne sont pas comptabilisées au titre de l'APD luxembourgeoise.

En respect du principe d'additionnalité, convenu dans le cadre des Accords de Paris, le montage financier du PIC DCE constitue une innovation pour le Luxembourg dans la mesure où les ressources proviennent à la fois du Fonds de la Coopération au Développement (FCD), placé sous l'autorité du ministère des Affaires étrangères et européennes et, du Fonds Climat et Énergie (FCE) géré sous la tutelle du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, en concertation avec le ministère des Finances (volet financement climatique international) et avec le ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire (volet énergies renouvelables)[2].

Ces deux sources de financement convergeront de manière complémentaire et coordonnée pour financer les projets et programmes correspondant aux cinq axes prioritaires du PIC DCE. Dans chacun de ces projets et programmes, les actions spécifiques correspondant à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique seront « marquées » afin de pouvoir faire l'objet d'un rapportage financier spécifique dans le cadre du CAD/OCDE et de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA).

5.2. Ancrage et pilotage

Le ministère des Affaires étrangères et des Communautés, pour la partie capverdienne, et le ministère des Affaires étrangères et européennes à travers sa direction de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire, ainsi que de l'Ambassade du Luxembourg à Praia pour la partie luxembourgeoise, sont les entités responsables du pilotage, du suivi et de l'évaluation stratégique du PIC DCE. Le ministère des Affaires étrangères et des Communautés assure la coordination générale et opérationnelle des composantes bilatérales du PIC DCE, conjointement avec l'Ambassade du Luxembourg à Praia et avec l'appui technique de LuxDev. Dans cette logique, les ministères sectoriels ainsi que les instituts et agences qui leur sont directement rattachés, tant du côté capverdien que luxembourgeois, participeront de manière systématique à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des interventions prévues dans le cadre du PIC DCE.

Les Commissions de Partenariat annuelles constituent l'instance de pilotage du PIC DCE. Elles se tiennent au niveau ministériel, alternativement au Cabo Verde et au Luxembourg et sont co-présidées

[2] Le projet de « loi climat » du Luxembourg, actuellement en instance d'examen prévoit également le financement de projets internationaux dans le domaine des énergies renouvelables.

par le Ministre des Affaires étrangères et des Communautés et le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire. Elles associent les divers intervenants et bénéficiaires impliqués dans le PIC DCE. Un compte rendu est élaboré sous la responsabilité du pays hôte. Selon les besoins, les deux parties conviennent de se rencontrer pour faire le point sur la réalisation des programmes et pour adopter les mesures destinées à faciliter sa mise en œuvre.

Avant chaque réunion de la Commission de Partenariat, la partie capverdienne procédera à la mesure des indicateurs définis dans la matrice de résultats du PIC DCE et produira un rapport de suivi des indicateurs qui constituera une des contributions au dialogue politique.

5.3. Suivi et évaluation

En conformité avec l'approche programme et les principes de la gestion axée sur les résultats de développement et ce afin de renforcer le pilotage, le suivi et l'évaluation stratégiques du PIC DCE au-delà de ses aspects opérationnels, un dispositif et des outils de suivi pragmatiques et intégrés seront développés et, autant que possible, alignés sur les cadres de référence et indicateurs nationaux et sectoriels du Cabo Verde et les objectifs du PIC DCE. La **matrice de suivi des résultats du PIC DCE sera élaborée en parallèle de la phase de formulation** des projets et programmes et fera partie intégrante du présent document. Régulièrement mise à jour, la matrice de suivi des résultats du PIC DCE permettra d'alimenter l'analyse de l'état d'avancement du PIC DCE en général et de l'atteinte des résultats escomptés en particulier – ceci dans le but de favoriser la prise de décision stratégique, notamment dans le cadre du dialogue politique et des instances de pilotage du PIC DCE entre les deux pays. Les compétences et la structuration du dispositif d´assistance technique à mobiliser dans le cadre du PIC DCE tiendra résolument compte de l´approche programme et des besoins en appui-conseil au ministère des Affaires étrangères et des Communautés et au ministère des Affaires étrangères et européennes, ainsi qu'aux ministères sectoriels concernés.

Le PIC DCE fera l'objet d'un bilan approfondi à l'occasion d'une **revue à mi-parcours** qui associera l'ensemble des parties prenantes. Cette dernière, dont les termes de référence seront élaborés conjointement par les parties capverdienne et luxembourgeoise, sera menée par un bureau d'études indépendant, au terme d'un processus d'appel d'offres public conduit par le ministère des Affaires étrangères et européennes. Les conclusions et recommandations de la revue à mi-parcours seront restituées au cours d'un atelier participatif organisé au Cabo Verde, auquel toutes les parties prenantes seront invitées. Les conclusions et recommandations jugées pertinentes, seront adoptées d'un commun accord et accompagnées d'une feuille de route précisant les délais et les modalités de suivi de leur mise en œuvre. La revue à mi-parcours réalisée tiendra spécifiquement compte de l'intégration des principes fondamentaux et des thématiques transversales sous-jacents au PIC DCE.

Indépendamment du bilan annuel, les projets et programmes du PIC DCE feront systématiquement l'objet d'évaluations internes et, le cas échéant, d'évaluations externes.

5.4. Planification budgétaire et financière

La mise en œuvre du PIC DCE est basée sur un montant indicatif de 78 millions d'euros sur la période 2021-2025. S'ajoutent à cette enveloppe financière les contributions du Cabo Verde et d'éventuels reliquats non déboursés de l'enveloppe du PIC précédent. Ce budget indicatif, permettra de financer toutes les interventions décidées d'un commun accord dans le cadre du PIC DCE. Les engagements et déboursements des budgets seront étalés de manière équilibrée sur les cinq années de mise en œuvre

du PIC DCE. En application des principes de l'efficacité du développement, la mise à disposition des fonds sera encadrée par un mécanisme valorisant les performances et résultats atteints des institutions et acteurs partenaires, à définir conjointement par le Cabo Verde et le Luxembourg sur la base d'éléments qui pourront inclure les niveaux d'exécution financière et d'atteinte des résultats escomptés.

Sont comptabilisés au titre du PIC DCE les engagements financiers indicatifs que le Luxembourg prend pour les années 2021-2025 ainsi que les éventuels engagements en cours que les parties capverdienne et luxembourgeoise auront déterminés d'un commun accord. Ces engagements seront déboursés, dans toute la mesure du possible, pendant la période s'étalant de 2021 à 2025. Les engagements du Luxembourg sont susceptibles d'être adaptés lors de la période de mise en œuvre du PIC DCE, sur base de l'état d'avancement de la mise en œuvre du PIC DCE et de l'évolution du volume de l'APD luxembourgeoise.

5.5. Contribution du Cabo Verde

Dans le cadre de l'approche partenariale sous-tendant le PIC DCE, le Gouvernement du Cabo Verde apportera sa contribution à la mise en œuvre du PIC DCE. Cette contribution se concrétisera par le biais d'une contribution financière directe à hauteur de 5 % du budget indicatif du PIC DCE, inscrite dans la Loi des finances annuelle. Le Gouvernement du Cabo Verde s'engage, par ailleurs, à contribuer à la création d'un environnement institutionnel qui renforce le dialogue politique, la coordination et un échange d'information réguliers, en associant l'ensemble des Partenaires techniques et financiers et autres parties prenantes. Afin de générer un effet-multiplicateur en faveur de l'atteinte des ODD, le Gouvernement du Cabo Verde veillera en outre à assurer une valorisation optimale des infrastructures et équipements financés à travers le PIC DCE ainsi qu'à la mise à disposition de ressources humaines nationales adéquates intervenant dans le cadre des opérations menées. Le contenu et la forme de ces apports seront définis de commun accord entre les deux pays lors de la phase de formulation des projets et programmes bilatéraux et détaillés dans les protocoles d'accord y relatifs.

Le Cabo Verde s'engage à utiliser les appuis financés par le Luxembourg comme outils pour le développement du pays sur lesquels il capitalisera afin de renforcer et de consolider leur impact pour les principaux bénéficiaires. Dans cet esprit, le Cabo Verde s'abstiendra de procéder à la privatisation d'entités financées en partie ou totalement par les contributions de la Coopération luxembourgeoise, sans préalablement consulter et avoir l'accord écrit du Grand-Duché de Luxembourg.

5.6. Allocation indicative des ressources financières

	Budget indicatif PIC DCE
Axe 1 : Emploi et Employabilité	**21 000 000 €**
Axe 2 : Eau et Assainissement	**12 000 000 €**
Axe 3 : Développement local	**6 000 000 €**
Axe 4 : Action Climat	**10 000 000 €**
Axe 5 : Transition énergétique	**12 000 000 €**
Aide budgétaire sectorielle - Emploi et Employabilité - Santé	**15 000 000 €** 10 000 000 € 5 000 000 €
Fonds d'Assistance technique et de Diversification des relations bilatérales	**2 000 000 €**
TOTAL	**78 000 000 €**

***

Luxembourg/Praia, le 08/07/2020

Pour le Gouvernement du
Grand-Duché de Luxembourg

Franz FAYOT
Ministre de la Coopération et
de l'Action humanitaire

Pour le Gouvernement de
la République de Cabo Verde

Luís Filipe TAVARES
Ministre des Affaires étrangères et
des Communautés